



BellaVita Obsèques

Pour davantage de renseignements sur ce contrat d'assurance, n'hésitez pas à contacter votre assureur-conseil dont les coordonnées se trouvent ci-dessous.

Votre assureur-conseil :

Groupe Solly Azar - SAS au capital de 200 000 euros
353 508 955 RCS Paris - Société de Courtage d'Assurances
Siège social 60 rue de la Chaussée d'Antin, 75439 Paris Cedex 09
N° ORIAS 07 008 500 - www.oriass.fr - Contrat souscrit auprès de SERENIS Vie



Assurément différent.

Assurez la tranquillité de vos proches...



BellaVita Obsèques

Assurance Obsèques

BellaVita
le coffret



Des conditions d'adhésion et des garanties tout en souplesse

Le décès est un évènement douloureux et brutal qui implique pour les proches de nombreuses et pénibles démarches à accomplir.

D'un point de vue financier, les obsèques coûtent cher : il faut compter en moyenne entre 3 000 € et 5 000 € selon le type de prestations souhaitées.

Avec **BellaVita Obsèques**, vous disposez d'un contrat qui vous apporte la solution afin d'éviter à vos proches que cette épreuve morale ne devienne, en outre, une difficulté financière importante. Ils disposeront, le moment venu d'un capital qui permettra de régler sereinement vos obsèques.

- Vous souscrivez sans **aucun questionnaire médical** ni examen de santé.
- Vous pouvez adhérer **jusqu'à 85 ans**.
- **Vous êtes garanti à vie**.
- Vous fixez le montant du capital garanti : **2000 €, 3000 €, 4000 €, 5000 € ou 6000 €** pour couvrir au plus juste le coût des prestations funéraires souhaitées.
- Vous choisissez de payer votre cotisation à vie ou vous pouvez opter pour la **cotisation temporaire**, un peu plus élevée, mais qui vous permet d'arrêter de cotiser après 10 ans tout en conservant votre garantie à vie.
- Vous **déterminez librement le bénéficiaire** qui percevra le capital : vos héritiers, les pompes funèbres ou toute personne chargée de régler vos obsèques.
- Nous nous engageons à verser le capital **en 48 heures** pour une tranquillité renforcée.

Et la fiscalité en moins...

Le capital versé est entièrement exonéré de droits de succession*

* dans les limites de la législation en vigueur

Des tarifs personnalisés, une assistance sur-mesure

Votre cotisation BellaVita Obsèques est fonction :

- du **montant du capital** que vous avez choisi,
- de votre **âge au moment de l'adhésion**,
- du mode de **paiement des cotisations** retenu (viagères ou temporaires).

Age	Cotisation mensuelle viagère
55 ans	14,17 €
60 ans	16,66 €
65 ans	20,02 €
70 ans	24,70 €

Exemple de tarif pour un capital de 3000 €

3 mois de cotisations offerts
en cas de souscription simultanée à BellaVita SANTE

Bon à savoir

Comme votre cotisation est fixée en fonction de votre âge à l'adhésion et qu'elle reste constante à vie, plus vous souscrivez jeune, moins votre prime sera élevée. De plus, avec le choix de la cotisation temporaire, vous cotisez seulement 10 ans, tout en conservant votre garantie à vie.

De solides services d'assistance dès la souscription :

- **Dès l'adhésion au contrat** : vous bénéficiez des services « Allo Info » : informations concernant l'organisation des obsèques, les sociétés de pompes funèbres, et toutes questions d'ordre juridique et administrative...
- **Au moment du décès** : nous prenons en charge l'organisation des obsèques, l'éventuel rapatriement sur le lieu d'inhumation choisi, la garde des animaux de compagnie...
- **Durant l'année qui suit le décès** : vos proches bénéficient du service « Allo Info » pour toute question relative à la succession, aux règles d'héritages, droits du conjoint et des enfants, les droits sociaux...

